



COMMUNE  
DE  
MONTCHERAND

Sur la Place 1

\*\*\*\*\*

MUNICIPALITE

Montcherand, le 13 mai 2019

Conseil général  
1354 Montcherand

**Préavis municipal n° 01/2019 relatif à l'adoption du rapport de gestion et des comptes 2018**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. But**

Le présent préavis demande au Conseil général d'adopter le rapport de gestion et les comptes 2018, avec un déficit de CHF 45'288.58 (2017 : bénéfice de CHF 6'812.11)

**2. Préambule**

Le budget 2018 adopté par le Conseil général en décembre 2017 prévoyait un déficit de CHF 66'200.- alors que les comptes 2018 bouclent avec un déficit de CHF 45'288.58. Il en résulte donc une différence de CHF 20'911.42

Les principales différences constatées entre le budget et les comptes sont relevées ci-dessous :

Concernant les revenus :

- **Compte 210.400.01/02 – impôt revenu et fortune des personnes physiques**, le rendement des impôts des personnes physiques est d'env. CHF 40'000.- supérieur au budget.
- **Compte 720.452.03 - social**, un retour de CHF 1'336.65 des agences d'assurances sociales concernant le décompte final de 2017.
- **Compte 720.452.04 - social**, un retour de CHF 5'026.60 du réseau AJOVAL concernant le décompte final 2017.
- **Compte 810.435.02 - eau**, augmentation de CHF 6'033.60 concernant la vente d'eau à la commune d'Orbe.

Concernant les charges :

- **Compte 210.401.01 - impôt des personnes morales**, remboursement de CHF 77'892.- à l'ACI (remboursement d'impôt dû à la taxation définitive pour les exercices 2016 et 2017 de notre plus gros contribuable personne morale).
- **Compte 460.318.08 - épuration**, CHF 44'566.80, facture de 2018 de la commune d'Orbe pour la STEP. La facturation plus rapide de la Commune d'Orbe pour la STEP en 2018 a pour conséquence qu'il y a dans ce compte 2 ans d'épuration, soit 2017 et 2018 alors que précédemment il y avait dans le compte que la facture de l'année antérieure.
- **Compte 810.314.01 - eau**, le dépassement CHF 8'960.- provient de travaux exigés par le Canton (déboisement et nettoyage du réservoir, remplacement de plusieurs couvercles de captage et cheminées d'aération avec filtres en inox).

**Des amortissements obligatoires** mis au budget 2018 ont été faits pour un montant total de CHF 97'411.40. **Un amortissement supplémentaire** de CHF 22'500.- a été comptabilisé pour le réseau du gaz.

Un montant de CHF 17'700.- a été attribué à la réserve affectée à l'entretien du réseau d'eau afin d'équilibrer ce centre de coût. Ce montant sera utilisé pour les travaux conséquents à venir sur notre réseau.

Pour l'année 2018, le point d'impôt par habitant s'élève à CHF 15'845.- contre CHF 18'722.- pour l'année 2017. La baisse sensible de cet indicateur est liée au remboursement d'impôt pour les personnes morales déjà expliqué précédemment.

La marge d'autofinancement s'élève par conséquent à CHF 92'322.82, ce qui reste assez satisfaisant dans l'ensemble.

### **3. Conclusion**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil général à prendre la décision suivante :

#### **LE CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND**

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission des finances et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### **Décide :**

Article 1 : d'adopter le rapport de gestion et les comptes 2018 avec un déficit de CHF 45'288.58 et d'en donner décharge à la Municipalité.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Bertrand Gaillard

La secrétaire  
Sandra Cunsolo



Municipal délégué : Eric Martin